



Colombes le 19 janvier 2019

## **UNE AIDE FINANCIERE POUR LE DEPART EN VACANCES DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEUR FAMILLE**

En partenariat avec les Chèques Vacances (ANCV) notre Association, consciente des coûts importants des organismes de vacances adaptées, peut vous aider à obtenir des aides significatives sous réserve de conditions de ressources.

Les projets de vacances aidés peuvent concerner : une personne handicapée seule, une personne handicapée et sa famille pour un séjour ensemble ou séparément mais simultané (aide au répit).

Les séjours aidés doivent pouvoir être payés au moyen de chèques vacances (organismes agréés par l'ANCV), durer entre 5 jours et 3 semaines et ne pas dépasser un coût journalier de 170€ par personne.

Leur financement doit se faire obligatoirement pour une partie par la personne handicapée ou sa famille (autofinancement) **et** par une demande de PCH auprès de la MDPH.

Un dossier est à fournir, par l'intermédiaire du correspondant de l'association, comportant un formulaire de demande et les pièces justificatives (facture ou devis du séjour, attestation de ressources, copie de la demande de PCH, formulaire d'accès aux données personnelles). Une commission statue sur la demande et attribue les aides.

***L'obtention de l'aide est possible pour les non adhérents de l'Association mais priorité est donnée aux adhérents avec des montants d'aide supérieurs.***

Pour toute information, obtention du formulaire de demande ou aide à la constitution du dossier contacter le correspondant association de l'Action Familiale :

**Claudia Bryan [tynesha@hotmail.fr](mailto:tynesha@hotmail.fr)**

**Tel : 06 51 96 05 21**